



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/18
7 novembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre - 2 décembre 2016

DONNÉES SUR LES PROGRAMMES DE PAYS ET LES PERSPECTIVES DE CONFORMITÉ

Introduction

1. Ce document est divisé en trois parties :

Partie I : État des pays visés à l'article 5 et perspectives de conformité

Partie II : Pays visés à l'article 5 concernés par les décisions en matière de conformité

Partie III : Données sur la mise en œuvre des programmes de pays relatives aux HCFC¹

2. Il y a actuellement 147 Parties classées pays visés à l'article 5. Trois de ces pays, à savoir la République de Corée, Singapour et les Émirats arabes unis, ont été exhortés à ne pas demander un soutien financier du Fonds multilatéral pour éliminer leur consommation et leur production de SAO (s'il y a lieu), et sont donc exemptés de l'obligation de soumettre un rapport périodique sur la mise en œuvre de leur programme de pays. Par conséquent, les données sur la consommation et la production de ces pays ont été exclues de l'analyse présentée dans ce document². Les données sur la consommation et la production déclarées par ces pays en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal figurent dans le tableau 1 aux fins de référence.

¹ Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat d'évaluer les exigences en matière de conformité concernant les HCFC pour tous les pays visés à l'article 5 dans le document sur les rapports périodiques et la conformité, à titre de guide pour la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral (décision 67/6 c)).

² L'analyse réalisée et les conclusions présentées dans ce document sont indépendantes de l'état de conformité déterminé par les Parties au Protocole de Montréal, le seul organe autorisé à évaluer cet état. Les données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole servent uniquement à déterminer annuellement l'état de conformité d'un pays. L'analyse contenue dans ce document a été effectuée à partir de données mixtes déclarées au Secrétariat du Fonds : données sur la mise en œuvre des programmes de pays et données communiquées en vertu de l'article 7. Par conséquent, ce document ne détermine pas la conformité comme telle. Il évalue plutôt les perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer à l'une ou l'autre mesure de réglementation du Protocole de Montréal, grâce à leurs efforts. Il a pour objectif principal de repérer les SAO n'ayant pas encore été visées par des mesures appuyées par le Fonds multilatéral.

Tableau 1. Consommation et production de HCFC déclarées par la République de Corée, Singapour et les Émirats arabes unis en vertu de l'article 7 (tonnes PAO)

Partie	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Valeur de référence
Consommation								
République de Corée	1 768,9	2 047,1	2 108,9	2 088,2	1 893,1	1 798,1	1 678,4	1 908,0
Singapour	226,0	206,2	110,8	168,7	116,3	109,9	74,5	216,1
Émirats arabes unis	530,5	583,6	641,8	692,6	539,4	539,4	474,0	557,1
Consommation totale	2 525,4	2 836,9	2 861,5	2 949,5	2 548,8	2 447,4	2 226,9	2 681,2
Production								
République de Corée	375,3	414,9	392,4	306,7	357,6	364,7	348,9	395,1

3. Au 1^{er} novembre 2016, 146 pays visés à l'article 5 avaient déclaré des données pour 2015 et tous les pays avaient déclaré des données en vertu de l'article 7³ pour 2013 et 2014, tandis que 131 pays avaient déclaré des données relatives au programme de pays pour 2015, 141 pays avaient déclaré des données relatives au programme de pays au Secrétariat du Fonds⁴ pour l'année 2014 au 1^{er} novembre 2016, et tous les pays, à l'exception de la République centrafricaine, avaient déclaré des données relatives au programme de pays pour l'année 2013. Tous les pays ayant présenté une demande de financement à la 77^e réunion ont aussi communiqué des données relatives au programme de pays pour l'année 2015

PARTIE I: ÉTAT DES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 ET PERSPECTIVES DE CONFORMITÉ

4. Cette partie contient les résultats de l'analyse de l'état de la conformité aux mesures de réglementation, en lien avec le gel de HCFC de 2013, l'étape finale de l'élimination du bromure de méthyle et du 1,1,1-trichloroéthane⁵, et la réduction de 10 pour cent des HCFC en 2015. L'analyse suppose que les données les plus récentes déclarées en vertu de l'article 7 ou relatives au programme de pays tiennent compte de l'élimination réalisée dans le cadre des projets achevés approuvés par le Comité exécutif⁶.

Systèmes d'octroi de licences et de quotas

5. Tous les pays ont mis sur pied des systèmes d'octroi de licences, conformément à l'article 4B du Protocole de Montréal; toutefois, le gouvernement de la Mauritanie n'a pas modifié son système de manière à inclure les mesures de réglementation accélérées des HCFC. Le PNUE a indiqué que le processus a commencé simultanément à la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH). Le pays modifiera son système d'octroi de licences de manière à intégrer les mesures de réglementation accélérées des HCFC avant la présentation du PGEH, qui est prévue pour la première réunion en 2017.

6. En raison des troubles que connaît actuellement le Burundi, le système officiel de quota de HCFC n'a pu être finalisé comme prévu. Le Programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE a rencontré

³ Date de remise : les pays sont encouragés à remettre l'information en juin, et au plus tard le 30 septembre conformément à la décision des Parties.

⁴ Dans sa décision 74/9 b) iv), le Comité exécutif demande aux pays visés à l'article 5 de soumettre leurs rapports sur les données relatives au programme de pays huit semaines avant la première réunion du Comité exécutif de l'année, si possible, et au plus tard le 1^{er} mai.

⁵ Aucun projet concernant les substances de l'annexe B-I n'a été identifié; le Comité exécutif n'a ni considéré ni financé des projets qui portent sur ces substances, qui sont assujetties à une réduction de 85 pour cent de la valeur de référence depuis 2007.

⁶ En date de décembre 2015, 280 060 tonnes PAO de consommation et 201 277 tonnes PAO de production avaient été éliminées par les projets achevés. Ces projets ont été évalués à 2,37 milliards \$US sur un total approuvé d'environ 3,01 milliards \$US.

l'agent officiel de l'ozone à Kigali, et le pays prévoit finaliser le système de quotas avant la réunion de 2017. Le gouvernement fera rapport à la 78^e réunion sur ses efforts visant à achever la mise sur pied du système.

7. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au PNUÉ de continuer d'aider le gouvernement de la Mauritanie à finaliser la modification de son système d'octroi de licences, de manière à inclure les mesures de réglementation accélérées des HCFC, et au gouvernement du Burundi de finaliser le système officiel de quotas de HCFC, et de faire rapport à ce sujet à la 78^e réunion.

Secteur de la production

8. Le bromure de méthyle est produit en Chine⁷. Un plan d'élimination de la production de bromure de méthyle a été approuvé pour la Chine⁸, en vertu duquel le pays peut poursuivre sa production à des niveaux inférieurs aux niveaux permis en vertu du Protocole de Montréal. La Chine a produit 68,3 tonnes PAO de bromure de méthyle en 2015, ce qui excède la production maximale autorisée figurant dans son Accord avec le Comité exécutif. Ce pays a toutefois permis un niveau de production de 68,4 tonnes PAO, conformément à la décision XXVI/6.

9. Six pays visés à l'article 5⁹ ont produit des HCFC, comme l'indique le tableau 2. La production totale de HCFC pour 2015 est plus de 25 pour cent inférieure à la valeur de référence totale qui a déjà été atteinte.

Tableau 2. Production de HCFC pour 2015 déclarée par les pays visés à l'article 5 en vertu de l'article 7 (tonnes PAO)

Partie	2015	Valeur de référence	Production de 2015 sous la valeur de référence
Argentine	134,5	224,6	(90,1)
Chine	21 898,4	29 122,0	(7 223,6)
République populaire démocratique de Corée	27,4	27,6	(0,2)
Inde	1 727,6	2 399,5	(671,9)
Mexique	160,9	697,0	(536,1)
République bolivarienne du Venezuela	37,2	123,1	(85,9)
Total	23 986,1	32 593,8	(8 607,7)

10. Le seul HCFC produit par ces pays est du HCFC-22, à l'exception de la Chine, qui produit également du HCFC-141b et du HCFC-142b et, dans une moindre mesure, du HCFC-123 et du HCFC-124. Le tableau 3 présente les niveaux de production des trois principaux HCFC pour la période 2010-2015.

Tableau 3. Niveaux de production des trois principaux HCFC (article 7, tonnes PAO)

Partie	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Valeur de référence
HCFC-22							
Argentine	233,8	221,0	230,5	107,3	125,7	134,5	224,6
Chine	17 124,6	17 968,1	20 050,1	15 866,9	16 497,0	13 391,0	29 122*
République populaire démocratique de Corée	27,4	26,4	28,7	31,8	28,9	27,4	27,6
Inde	2 236,8	1 504,0	1 565,4	1 352,1	1 465,7	1 727,6	2 399,5
Mexique	694,0	649,7	298,3	317,1	223,5	160,9	697,0
République bolivarienne du Venezuela	119,2	134,3	160,3	121,2	86,1	37,2	123,1

⁷ La République de Corée a également produit du bromure de méthyle.

⁸ Décision 47/54.

⁹ La République de Corée produit également du HCFC-22, comme le montre le tableau 1.

Partie	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Valeur de référence
Total de HCFC-22	20 435,8	20 503,5	22 333,2	17 796,4	18 426,9	15 478,6	32 593,8
HCFC-141b							
Chine	10 874,3	12 311,5	12 884,4	9 583,6	9 560,2	7 246,5	*
HCFC-142b							
Chine	1 979,2	1 759,8	1 440,4	1 102,0	1 076,8	1 224,3	*
Total	33 289,3	34 574,7	36 658,0	28 482,0	29 064,0	23 949,4	32 593,8

* La production de référence des HCFC est de 29 122 tonnes PAO, ce qui comprend tous les HCFC produits en Chine (surtout le HCFC-22, le HCFC-141b et le HCFC-142b).

11. Un plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC a été approuvé pour la Chine¹⁰.

Secteur de la consommation

12. Le seul groupe de substances réglementées en vertu du Protocole de Montréal dans lequel la production et la consommation sont encore permises est le groupe I de l'annexe C (HCFC). La date de l'élimination complète de la consommation et de la production de 1,1,1-trichloroéthane et de bromure de méthyle dans les pays visés à l'article 5 était le 1^{er} janvier 2015.

Bromure de méthyle et 1,1,1-trichloroéthane

13. Les dernières données sur la consommation de bromure de méthyle révèlent que seulement quatre pays visés à l'article 5 ont déclaré une consommation supérieure à l'objectif de réglementation de 2015 (c.-à-d., l'élimination complète). Sur ces pays, trois ont permis des niveaux de consommation conformément à la décision XXVI/6. Quant au quatrième pays (le Soudan), l'ONUDI a indiqué qu'une mission de surveillance a été organisée en avril 2016 et que de l'équipement a été procuré; le projet devrait être achevé en décembre 2016. Cent pays visés à l'article 5 ont reçu le soutien du Fonds multilatéral pour les projets d'élimination du méthyle de bromure. L'état de consommation de bromure de méthyle dans ces pays est résumé à l'annexe I du présent document.

14. Tous les pays visés à l'article 5 ont déclaré une consommation nulle de 1,1,1-trichloroéthane pour 2015, en conformité avec l'objectif de réglementation.

Consommation de HCFC

15. Cent-quarante-sept pays visés à l'article 5 ont établi une valeur de référence pour les HCFC aux fins de respect des mesures de réglementation. Le tableau 4 présente les niveaux globaux de la plus récente consommation de HCFC (377 472,9 tm ou 24 212,4 tonnes PAO) par type de HCFC. Les trois principaux HCFC sont le HCFC-22 (68,1 pour cent de la consommation totale), suivi du HCFC-141b (28 pour cent) et, dans une moindre mesure, du HCFC-142b (3,7 pour cent). Cent-quarante-cinq pays visés à l'article 5 ont déclaré une consommation d'au moins 10 pour cent inférieure à leur valeur de référence, à l'exception des Comores¹¹, du Burundi, de la Libye et de la Mauritanie, tandis que cette consommation est de plus de 29 pour cent inférieure à la valeur de référence dans les pays visés à l'article 5 ayant déclaré une consommation de HCFC pour 2015.

¹⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/SGP-InS/2 et Add.1.

¹¹ En raison de l'arrondissement.

Tableau 4. Valeur de référence et dernières données sur la consommation de HCFC par type de HCFC

HCFC	Valeur de référence		Consommation		% du total (tonnes PAO)
	Tonnes métriques	Tonnes PAO	Tonnes métriques	Tonnes PAO	
HCFC-123	1 450,0	29,0	2 032,2	40,6	0,2
HCFC-124	1 181,0	26,0	267,4	5,9	0,0
HCFC-141b	94 412,4	10 385,4	61 718,7	6 789,1	28,0
HCFC-142b	30 746,4	1 998,5	13 633,5	886,2	3,7
HCFC-22	358 383,1	19 711,1	299 729,4	16 485,1	68,1
HCFC-225	5,6	0,4	68,9	4,8	0,0
HCFC-225ca	56,5	1,4	3,6	0,1	0,0
HCFC-225cb	9,6	0,3	19,0	0,6	0,0
Total	486 244,6	32 152,1	377 472,9	24 212,4	100,0
HCFC-141b contenu dans des polyols*	5 283,6	581,2	6 119,9	673,2	

* HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés, déclaré uniquement dans les données relatives au programme de pays (non déclaré en vertu de l'article 7).

Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)

16. Tous les pays ont reçu des fonds pour la préparation de leurs projets menés en vertu du PGEH, en lien avec les mesures de réglementation des HCFC. Le Comité exécutif a approuvé les phases I et II¹² des PGEH de 142 pays à ce jour (évaluées à 656,1 millions \$US en principe, dont 546,81 millions \$US déjà approuvés), afin d'assurer le respect des mesures de réglementation du Protocole de Montréal, comme suit :

- a) Seize pays (cinq pays à faible volume de consommation (FVC) et 11 pays n'étant pas des pays FVC) pour assurer la conformité pour la période 2011-2015;
- b) Cent-neuf pays (59 pays FVC et 38 pays n'étant pas des pays FVC, plus les 12 pays insulaires du Pacifique, pour assurer la conformité pour la période 2011-2020;
- c) Six pays pour assurer la conformité pour la période 2011-2025;
- d) Onze pays FVC (Bhoutan, Cambodge, Croatie, Guyana, Kirghizistan, Maldives, Maurice, Namibie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Seychelles) élimineront les HCFC bien avant l'objectif de conformité de 2040 (Croatie d'ici 2014 et les autres d'ici 2020 ou 2015).

¹² Une proposition concernant la phase II du PGEH pour l'Arménie, la Chine, l'Inde, la Jordanie, la Malaisie, la République dominicaine, la République islamique d'Iran, la République de Moldovie et l'Uruguay a été soumise à la 77^e réunion. La phase II du PGEH a été approuvée pour le Brésil, afin d'atteindre une réduction 35 pour cent en 2020 et de 45 pour cent en 2021; pour le Chili, afin d'atteindre une réduction de 45 pour cent d'ici 2020 et de 65 pour cent d'ici 2021; pour la Colombie, afin d'atteindre une réduction de 60 pour cent en 2020 et de 65 pour cent en 2021; pour le Guyana, afin de parvenir à une élimination complète en 2030; pour l'Indonésie, afin d'atteindre une réduction de 37,5 pour cent d'ici 2020 et de 55 pour cent d'ici 2023; pour le Kirghizistan, afin de parvenir à une élimination complète en 2025; pour le Liban, afin d'atteindre une réduction de 18 pour cent en 2017, de 50 pour cent en 2020 et de 75 pour cent en 2025; pour le Mexique, afin d'atteindre une réduction de 67,5 pour cent d'ici 2022; pour Oman, afin d'atteindre une réduction de 35 pour cent en 2020; pour le Pakistan, afin d'atteindre une réduction de 50 pour cent d'ici 2020; pour le Panama, afin d'atteindre une réduction de 35 pour cent d'ici 2020; pour le Soudan, afin d'atteindre une réduction de 75 pour cent d'ici 2020; pour la République bolivarienne du Venezuela, afin d'atteindre une réduction de 42 pour cent d'ici 2020; et pour le Viet Nam, afin d'atteindre une réduction de 35 pour cent d'ici 2020.

17. Deux des trois pays visés à l'article 5 sans PGEH approuvé n'ont reçu aucun soutien financier, sauf pour la préparation des projets¹³. Un soutien financier a été approuvé pour éliminer 12,9 tonnes PAO de HCFC, c.-à-d. 9,6 pour cent de la valeur de référence, dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation de la République arabe syrienne, dans le cadre d'un projet indépendant hors du PGEH (tableau 5).

Tableau 5. Pays visés à l'article 5 sans PGEH approuvé (tonnes PAO)

Pays	Valeur de référence	Point de départ	Projets approuvés	Quantité restante
Mauritanie	20,5			20,5
Soudan du Sud	4,1			
République arabe syrienne	135,0	135,0	12,9	122,1
Total	159,6	135,0	12,9	142,6

18. L'annexe II du présent document comprend une analyse des dernières données de consommation de HCFC déclarées et les mesures de réglementation visées dans les PGEH approuvés.

Consommation restante de HCFC

19. La mise en oeuvre des PGEH approuvés à ce jour entraînera l'élimination d'environ 29 pour cent du point de départ de la consommation de HCFC et plus de 64 pour cent de la consommation de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés. Le tableau 6 présente la consommation globale restante de HCFC¹⁴ par type de HCFC dans tous les pays visés à l'article 5.

Tableau 6. Consommation restante totale de HCFC par substance (tonnes PAO)

HCFC	Valeur de référence	Point de départ	Approuvée	Restante	% de la quantité approuvée
HCFC-123	32,72	60,08	11,07	49,01	18,43
HCFC-124	26,57	26,07	0,96	25,11	3,68
HCFC-141	1,90	0,94	0,00	0,94	0,00
HCFC-141b	10 706,32	10 759,84	5 450,54	5 309,30	50,66
HCFC-142b	1 992,30	2 002,26	607,10	1 395,16	30,32
HCFC-21	1,50	0,74	0,00	0,74	0,00
HCFC-22	20 351,19	19 972,58	3 443,47	16 529,11	17,24
HCFC-225	2,82	1,60	0,00	1,60	0,00
HCFC-225ca	1,80	1,64	0,00	1,64	0,00
HCFC-225cb	0,70	0,68	0,00	0,68	0,00
Total	33 117,82	32 826,43	9 513,14	23 313,29	28,98
HCFC-141b contenu dans les polyols **	0,00	567,00	366,90	200,10	64,71

* À la 76^e réunion.

** HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés.

¹³ Les propositions de la phase I du PGEH pour la Mauritanie et le Soudan du Sud ont été incluses dans le plan d'activités de 2016, et celles de la République arabe syrienne dans le plan d'activité de 2017. Le Soudan du Sud a soumis la phase I de son PGEH à la 77^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/63).

¹⁴ La consommation restante de HCFC admissible au financement dépend du point de départ de la réduction globale de la consommation de HCFC déterminé par chaque pays visé à l'article 5 dans son PGEH.

PARTIE II: PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 CONCERNÉS PAR LES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ

20. La République populaire démocratique de Corée a déclaré une production et une consommation de HCFC de respectivement 27,4 tonnes PAO et 70,0 tonnes PAO pour 2015. Les niveaux de consommation communiqués permettent aux pays d'être en conformité avec les niveaux de production et de consommation figurant dans le plan d'action pour 2015, soit respectivement de 27,6 tonnes PAO et de 70,16 tonnes PAO, conformément à la décision XXVI/15.

21. La Libye a déclaré une consommation de 119,8 tonnes PAO pour 2015, qui est supérieure à la valeur de référence de 118,4 tonnes PAO, mais inférieure à la consommation maximale autorisée de 122,3 tonnes PAO, en vertu du plan d'action approuvé pour revenir à une situation de conformité (décision XXVII/11).

22. La Mauritanie a déclaré une consommation de 20,1 tonnes PAO. La valeur de référence est fixée à 20,5 tonnes PAO. Le pays ne dispose pas d'un PGEH approuvé. Le Yémen n'a pas communiqué sa consommation de HCFC pour 2015, en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal

PARTIE III: DONNÉES SUR LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE PAYS RELATIVES AUX HCFC

23. Le rapport sur le programme de pays représente la seule source d'information sur la répartition des HCFC par secteur dans les pays visés à l'article 5. Cette section propose une analyse des données contenues dans les rapports de données relatives au programme de pays

Production par rapport à la consommation de HCFC

24. Le tableau 7 présente une analyse des niveaux de production et de consommation des trois principaux HCFC, c.-à-d. le HCFC-22, le HCFC-141b et le HCFC-142b. Les niveaux de production déclarés des trois HCFC sont supérieurs aux niveaux de consommation depuis 2010, sauf pour le HCFC-141b en 2010 et le HCFC-142b en 2011 et 2012.

Tableau 7. Production de HCFC par rapport à la consommation des trois principaux HCFC (tonnes PAO)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Production						
HCFC-22	20 817,8	21 665,7	23 552,4	18 769,0	20 266,4	16 782,6
HCFC-141b	10 762,0	12 311,5	12 884,4	9 583,6	9 560,2	7 246,5
HCFC-142b	1 979,2	1 759,8	1 440,4	1 102,0	1 076,8	1 224,3
Consommation						
HCFC-22	20 783,8	19 848,6	22 574,3	17 799,2	17 404,4	15 005,7
HCFC-141b	10 846,7	11 978,2	11 735,9	9 027,8	8 689,2	6 734,3
HCFC-142b	1 977,3	1 828,0	1 443,1	1 014,5	769,2	873,4
Production - consommation						
HCFC-22	34,0	1 817,1	978,1	969,8	2 862,0	1 776,9
HCFC-141b	-84,7	333,3	1 148,5	555,8	871,0	512,2
HCFC-142b	1,9	-68,2	-2,7	87,5	307,6	350,9

Répartition de la consommation de HCFC par secteur

25. Le tableau 8 présente la répartition sectorielle de la consommation globale de HCFC pour tous les pays au cours de la période 2009-2015. Les trois secteurs ayant consommé le plus de HCFC en 2015 (en tonnes PAO) sont les mousses (35,6 pour cent du total), suivi de la fabrication des appareils de réfrigération (30,9 pour cent) et de l'entretien des appareils de réfrigération (30,3 pour cent). Le secteur

de l'entretien devient plus pertinent à mesure que l'élimination des HCFC dans les secteurs des mousses et de la fabrication des appareils de réfrigération suit son cours.

Tableau 8. Répartition sectorielle de la consommation de HCFC (2009-2015) (tonnes PAO)

Secteur	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Aérosols	76,4	137,8	153,4	170,5	262,2	306,1	268,0
Mousses	11 952,7	13 226,4	14 155,3	14 005,7	11 019,3	10 508,1	8 315,8
Lutte contre les incendies	7,5	23,1	19,1	19,4	14,2	15,3	18,1
Fabrication des appareils de réfrigération	9 385,1	10 456,5	10 118,3	10 287,5	8 520,8	7 955,3	7 208,2
Entretien des appareils de réfrigération	8 078,8	9 842,0	9 252,9	11 441,1	8 261,8	8 261,9	7 075,0
Solvants	500,5	549,5	632,0	634,4	514,4	525,8	456,7
Agents de transformation					0,1	1,1	2,3
Tabac	12,8	11,7					
Total	30 013,7	34 247,0	34 331,1	36 558,6	28 592,8	27 573,6	23 344,1

26. La distribution sectorielle de la consommation de HCFC varie selon le niveau de consommation et la taille du secteur manufacturier, comme l'indique le tableau 9, où les pays sont regroupés comme suit : la Chine en tant que plus important consommateur (et producteur de HCFC); les 14 pays consommant le plus de HCFC; et tous les autres pays.

Tableau 9. Répartition sectorielle de la consommation de HCFC par groupe de pays (tonnes PAO)

Secteur	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chine							
Aérosols		59,6	70,5	95,4	137,8	186,2	180,4
Mousses	7 475,8	8 388,5	9 576,0	9 031,0	7 473,9	7 404,0	5 522,7
Lutte contre les incendies							
Fabrication des appareils de réfrigération	6 227,6	6 795,0	6 740,3	6 586,7	6 014,3	5 602,0	4 951,7
Entretien des appareils de réfrigération	3 814,0	3 982,0	3 827,0	4 857,8	3 103,8	3 161,7	2 412,0
Solvants	467,0	497,1	514,1	524,1	466,0	484,8	418,5
Agents de transformation							
Tabac	12,8	11,7					
Total pour la Chine	17 997,1	19 733,8	20 727,8	21 094,9	17 195,8	16 838,7	13 485,3
14 pays consommant le plus							
Aérosols	76,4	77,6	82,9	75,2	124,4	119,9	87,6
Mousses	3 132,6	3 798,8	3 563,8	3 932,2	2 631,0	2 290,7	2 040,8
Lutte contre les incendies	6,7	21,2	16,8	16,8	12,9	12,8	12,0
Fabrication des appareils de réfrigération	2 398,1	2 844,4	2 503,6	2 971,5	2 072,0	1 953,7	1 802,9
Entretien des appareils de réfrigération	2 105,9	3 357,9	3 206,0	4 217,4	3 016,2	3 156,5	3 015,3
Solvants	0,7	43,9	81,1	77,1	43,5	39,1	36,8
Agents de transformation							
Tabac							
Total des 14 pays consommant le plus	7 720,4	10 143,7	9 454,2	11 290,1	7 900,1	7 572,8	6 995,3
Autres pays							
Aérosol	0,0	0,6					

Secteur	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mousses	1 344,2	1 039,2	1 015,6	1 042,5	914,4	813,5	752,3
Lutte contre les incendies	0,8	1,8	2,4	2,6	1,3	2,4	6,2
Fabrication des appareils de réfrigération	759,5	817,1	874,4	729,4	434,5	399,6	453,5
Entretien des appareils de réfrigération	2 158,9	2 502,1	2 219,9	2 365,8	2 141,8	1 943,7	1 647,7
Solvants	32,8	8,6	36,8	33,3	4,9	1,8	1,4
Agents de transformation					0,1	1,1	2,3
Tabac							
Total des autres pays	4 296,2	4 369,5	4 149,1	4 173,6	3 497,0	3 162,1	2 863,4

27. La répartition sectorielle des trois principaux HCFC est présentée au tableau 10. L'analyse révèle une diminution continue de la consommation globale de ces substances, sauf le HCFC-22 et le HCFC-141b dans le secteur des aérosols, et le HCFC-22 dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération.

Tableau 10. Répartition sectorielle de la consommation des principaux HCFC dans les pays visés à l'article 5 (tonnes PAO)

Secteur	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
HCFC-22							
Aérosols	42,4	95,7	103,9	124,9	116,4	150,0	134,2
Mousses	1 590,2	1 772,9	1 725,7	2 077,3	1 785,7	1 719,0	1 148,0
Lutte contre les incendies	0,0	11,1	6,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Fabrication des appareils de réfrigération	8 610,2	9 641,4	9 270,7	9 475,6	7 971,3	7 483,9	6 815,1
Entretien des appareils de réfrigération	7 518,1	9 262,5	8 712,8	10 867,4	7 925,7	8 051,0	6 908,3
Solvants	32,2	0,3	29,3	29,0		0,3	
Agents de transformation							
Tabac							
Total pour le HCFC-22	17 793,0	20 783,8	19 848,6	22 574,3	17 799,2	17 404,4	15 005,7
HCFC-141b							
Aérosols	34,1	41,3	49,4	45,4	145,8	156,0	132,0
Mousses	7 947,9	9 376,2	10 412,3	10 201,9	7 666,4	7 432,1	5 717,6
Lutte contre les incendies		4,2	6,0	9,3	6,7	7,6	9,3
Fabrication des appareils de réfrigération	749,0	789,6	814,7	782,7	529,6	447,9	370,4
Entretien des appareils de réfrigération	125,9	77,7	98,7	96,4	168,7	124,5	51,7
Solvants	466,5	546,0	597,1	600,2	510,6	521,0	453,4
Agents de transformation							
Tabac	12,8	11,7					
Total pour le HCFC-141b	9 336,1	10 846,7	11 978,2	11 735,9	9 027,8	8 689,2	6 734,3
HCFC-142b							
Aérosols	0,0	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0	1,8
Mousses	1 605,5	1 503,9	1 401,7	986,8	867,1	702,9	770,7
Lutte contre les incendies							
Fabrication des appareils de réfrigération	3,8	6,5	11,1	11,2	6,5	8,0	8,3

Secteur	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Entretien des appareils de réfrigération	396,9	466,0	414,8	445,0	140,9	58,2	92,5
Solvants	0,7	0,6	0,3				
Agents de transformation							
Tabac							
Total pour le HCFC-142b	2 006,9	1 977,3	1 828,0	1 443,1	1 014,5	769,2	873,4
Autres HCFCs	877,7	639,3	676,3	805,3	751,3	710,8	730,7
Total	30 013,7	34 247,0	34 331,1	36 558,6	28 592,8	27 573,6	23 344,1

* Utilisé comme co-agent de gonflage.

** Utilisé comme isolant dans l'équipement de réfrigération.

*** Utilisé pour la production de mousse de polystyrène extrudé.

Information supplémentaire tirée des rapports sur le programme de pays

28. Les rapports de données relatives au programme de pays fournissent des renseignements sur le nombre d'agents des douanes et de techniciens en entretien des appareils de réfrigération qui sont formés, les quantités de frigorigènes à base de HCFC récupérés et réutilisés et les prix des HCFC et des substances de remplacement.

Formation des agents des douanes et des techniciens

29. D'après les données sur les programmes de pays 2015, au total, 14 947 agents des douanes ont été formés, 54 018 techniciens ont été formés sur les pratiques exemplaires en entretien, y compris la récupération et recyclage des HCFC, et 24 947 techniciens ont été certifiés, comme le montre le tableau 11. Ces données révèlent un nombre croissant d'agents des douanes et de techniciens formés, ainsi qu'un nombre important de techniciens certifiés.

Tableau 11. Formation des agents des douanes et techniciens

Région	2012	2013*	2014	2015
Agents des douanes formés				
Afrique	1 470	2 614	3 431	3 231
Asie et Pacifique	1 531	2 271	2 751	3 095
Europe	449	927	1 631	1 985
Amérique latine et Caraïbes	1 203	4 072	5 247	6 636
Total des agents des douanes formés	4 653	9 884	13 060	14 947
Techniciens en entretien formés				
Afrique	2 162	3 539	6 353	6 188
Asie et Pacifique	2 542	9 295	11 277	14 416
Europe	4 517	5 078	6 711	3 167
Amérique latine et Caraïbes	4 404	25 103	31 157	30 247
Total des techniciens formés	13 625	43 015	55 498	54 018
Techniciens en entretien certifiés				
Afrique	2 019	2 162	2 832	3 105
Asie et Pacifique	2 009	8 376	10 041	12 239
Europe	4 302	4 637	5 641	1 950
Amérique latine et Caraïbes	1 647	16 901	12 132	7 653
Total des techniciens certifiés	9 977	32 076	30 646	24 947

* La hausse importante enregistrée à partir de 2012 peut être attribuable au fait que plusieurs pays n'ont pas déclaré de données cumulatives pour 2012.

Récupération et recyclage

30. D'après les données des programmes de pays, au total, 1 284,2 tm de HCFC-22 ont été récupérées en 2015, dont 904,5 tm ont été réutilisées, comme le montre le tableau 12.

Tableau 12. HCFC-22 récupéré et réutilisé (tm)

Région	2012	2013	2014	2015
Récupéré				
Afrique	103,1	16,6	158,0	30,8
Asie et Pacifique	0,0	0,6	91,7	80,6
Europe	38,3	46,9	75,6	85,9
Amérique latine et Caraïbes	322,7	1 739,2	1 103,6	1 087,0
Total	464,1	1 803,4	1 428,9	1 284,2
Réutilisé				
Afrique	102,0	17,1	157,4	28,1
Asie et Pacifique	0,0	3,0	26,0	26,8
Europe	32,7	43,8	57,8	77,3
Amérique latine et Caraïbes	148,4	1 492,2	736,0	772,3
Total	283,1	1 556,2	977,2	904,5

Prix des HCFC et des substances de remplacement

31. Les prix moyens des HCFC et des substances de remplacement sont récapitulés au tableau 13¹⁵. La plupart des pays visés à l'article 5 ont déclaré dans leur rapport relatif au programme de pays des prix moyens fournis principalement par les détaillants et les fournisseurs, qui peuvent inclure les taxes et les coûts du transport. Cependant, les prix dans les propositions de projet sont franco à bord (FAB)¹⁶, généralement obtenus des importateurs.

Tableau 13. Prix moyen des HCFC et des substances de remplacement

SAO	Prix moyen (\$US/kg)							Pays où le prix a		Plage (\$US/kg)	Nombre de pays ayant déclaré des prix (2015)
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Augmenté	Diminué		
HCFC-141b	5,00	6,02	6,73	6,73	6,65	7,77	7,08	11	14	1,50 (République dominicaine) à 48,00 (Oman)	35
HCFC-22	7,35	8,61	9,28	10,06	9,24	10,08	10,07	43	42	1,70 (République dominicaine) à 48,48 (Îles Cook)	114
Isobutane (HC-600a)	24,36	21,08	20,97	20,49	20,20	18,02	15,23	13	16	3,12 (Costa Rica) à 60,00 (Côte d'Ivoire)	54
Propane (HC-290)	20,53	21,79	22,23	15,60	14,38	21,26	19,08	10	5	1,30 (Sao Tomé-et-Principe) à 71,80 (Paraguay)	30
HFC-134a	12,52	15,14	16,64	14,96	13,65	13,30	14,26	19	54	2,00 (Sao Tomé-et-Principe) à 122,00 (Oman)	103
R-404A	16,13	18,67	20,68	18,71	15,41	15,11	15,42	33	38	2,50 (Sao Tomé-et-Principe) à 71,80 (Érythrée)	102
R-407C	16,95	20,80	21,36	19,04	16,06	15,19	13,97	18	39	2,00 (République arabe syrienne) à 53,00 (Grenade)	80

¹⁵ Plusieurs rapports de données relatives au programme de pays soumis par les pays visés à l'article 5 contiennent les prix à la fois des SAO et des substances de remplacement.

¹⁶ Dans la décision 68/4 b) iv), le Comité exécutif a demandé aux gouvernements de communiquer, sur une base volontaire, de l'information sur les prix moyens d'importation franco à bord (FAB) des différentes SAO et des produits de remplacement des SAO dans le modèle de programme de pays révisé.

SAO	Prix moyen (\$US/kg)							Pays où le prix a		Plage (\$US/kg)	Nombre de pays ayant déclaré des prix (2015)
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Augmenté	Diminué		
R-410A	16,44	20,26	21,70	19,91	16,05	15,28	14,61	25	47	2,40 (Chine) à 76,90 (Érythrée)	100
R-507A	17,48	17,55	20,78	15,84	13,59	12,21	11,65	7	21	3,00 (China et Sao Tomé-et-Principe) to 50,00 (Géorgie)	48

* Toutes les entrées nulles ont été exclues.

Problèmes liés aux rapports de données relatives au programme de pays

Respect des délais de présentation des rapports de données relatives au programme de pays

32. En ce qui a trait au respect des délais de présentation des rapports de données relatives au programme de pays, le Secrétariat n'a noté aucun progrès, notamment si l'on compare l'année 2015 à l'année 2014, comme le montre le tableau 14. Conformément à la décision 75/17 b) iii), le Secrétariat a transmis des lettres aux gouvernements nationaux; toutefois, au moment de finaliser le présent document, treize pays visés à l'article 5 n'avaient pas encore présenté leur rapport.

33. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envoyer une lettre aux gouvernements des pays n'ayant pas encore remis leur rapport de 2014 et 2015, les exhortant à le faire dès que possible, faute de quoi le Secrétariat sera dans l'impossibilité d'entreprendre des analyses pertinentes des niveaux de consommation et de production SAO.

Tableau 14. Taux mensuels de présentation des rapports de données relatives au programme de pays*

Mois	2011		2012		2013		2014		2015	
	Pays	Cumulatif (%)								
Janvier	1	0,69	1	0,69					1	0,69
Février	1	1,39			1	0,69	2	1,39	5	4,17
Mars	3	3,47	4	3,47	3	2,76	15	11,81	33	27,08
Avril	20	17,36	20	16,67	38	28,97	48	45,14	27	45,83
Mai	35	41,67	36	42,36	35	53,10	24	61,81	22	61,11
Juin	18	54,17	17	54,17	11	60,69	18	74,31	14	70,83
Juillet	9	60,42	8	59,72	6	64,83	9	80,56	8	76,39
Août	7	65,28	7	64,58	6	68,97	3	82,64	5	79,86
Septembre	21	79,86	13	73,61	22	84,14	7	87,50	8	85,42
Octobre	8	85,42	17	85,42	12	92,41	9	93,75	8	90,97
Novembre	4	88,19	1	86,11	2	93,79				
Décembre			1	86,81			2	95,14		
Après décembre	16	99,31	17	98,61	8	99,31	4	97,92		
Total	143		142		144		141		131	

(* En date du 1^{er} novembre 2016.

Écart des données entre les rapports sur les programmes de pays et les données communiquées en vertu de l'article 7

34. Il est reconnu que les données relatives au programme de pays peuvent être différentes des données communiquées en vertu de l'article 7, et ce pour plusieurs raisons : les rapports de données font état de la quantité de substance utilisée pendant une année donnée, par secteur (et peuvent inclure les réserves importées des années précédentes), alors que les données de l'article 7 se fondent sur la production après soustraction des exportations et ajout des importations; le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés déclaré dans le rapport de données, mais non dans les données de l'article 7; enfin, il peut y avoir des erreurs de présentation des données, ainsi que des données arrondies. Des écarts de données ont été relevés dans les rapports sur les programmes de pays 2015 et les données

communiquées en vertu de l'article 7, comme le montre le tableau 15. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences bilatérales et d'exécution d'aider les pays visés à l'article 5 à corriger les écarts de données entre les programmes de pays 2015 et les données de l'article 7.

Tableau 15. Différences entre les données des programmes de pays et les données communiquées en vertu de l'article 7, en lien avec la consommation de HCFC pour l'année 2014 (tonnes PAO)

Pays	Agence pour les projets de renforcement des institutions	Données de l'article 7	Données des programmes de pays	Écart	HCFC-141b contenu dans les polyols
Argentine	PNUE	295,4	269,8	25,6	25,6
Cuba	PNUE	13,4	13,1	0,3	0,2
Honduras	PNUE	10,9	11,2	-0,3	0,3
Inde	PNUE	992,5	2 181,8	-1 189,2	0,0
Mexique	ONUDI	652,6	660,4	-7,8	-7,8
Maroc	PNUE	28,4	18,1	10,2	11,5
Namibie	PNUE	5,4	5,9	-0,5	0,0
Nigeria	PNUE	177,9	170,4	7,5	39,8
Thaïlande	BIRD	773,5	775,2	-1,7	21,1
Turquie	ONUDI	18,0	33,2	-15,2	0,0

(*) Le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés n'est pas communiqué en vertu de l'article 7.

Problèmes associés aux utilisations de HCFC à titre d'agents de transformation pour la période 2009-2015

35. Afin de donner suite à la décision 76/7 e), le Secrétariat a demandé au PNUE et au PNUD de donner des éclaircissements sur les utilisations de HCFC à titre d'agents de transformation, telles qu'elles figurent aux tableaux 9 à 11 du rapport de données sur les programmes de pays et les perspectives de conformité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/9). Les observations des agences d'exécution, la liste des pays concernés et leurs utilisations comme agents de transformation de 2009 à 2015 sont présentées au tableau 16.

Tableau 16. Problèmes associés aux utilisations de HCFC à titre d'agents de transformation (tonnes PAO)

Pays	Agence	Substance	2009	2013	2014	2015	Observations des agences d'exécution
Angola	PNUE	HCFC-22		15,43			Erreur de présentation des données. Utilisé dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération
Burkina Faso	PNUE	HCFC-22	26,73				Erreur de présentation des données. Utilisé dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération
Costa Rica	PNUD	HCFC-225ca			0,02	0,05	Erreur de présentation des données. Utilisé comme solvant.
Costa Rica	PNUD	HCFC-225cb			0,03	0,07	Erreur de présentation des données. Utilisé comme solvant.
Viet Nam	PNUE	HCFC-225		0,09	1,07	2,13	Erreur de présentation des données. Utilisé comme agent de transformation pour la fabrication de mascara et d'accessoires médicaux.
Total			26,73	15,52	1,12	2,25	

RECOMMANDATION

36. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du document traitant des données sur les programmes de pays et les perspectives de conformité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/18);
 - ii) Du fait que 109 des 131 pays ayant soumis des données relatives au programme de pays 2015 ont utilisé le système en ligne;
 - iii) Des explications fournies par le PNUD et le PNUE sur les utilisations de HCFC à titre d'agents de transformation, conformément à la décision 76/7 e);
- b) De demander :
 - i) Au PNUE de continuer d'aider le gouvernement de la Mauritanie à finaliser la modification de son système d'octroi de licences, afin d'y intégrer les mesures de réglementation accélérées des HCFC; et le gouvernement du Burundi à finaliser son système officiel de quotas de HCFC, et à faire rapport à la 78^e réunion sur ses efforts à ce sujet;
 - ii) Aux agences bilatérales et d'exécution d'aider les pays visés à l'article 5 à corriger les écarts de données existant entre les rapports de données relatives au programme de pays 2015 et les données communiquées en vertu de l'article 7;
 - iii) Au Secrétariat d'envoyer des lettres au gouvernement des pays n'ayant pas remis leurs rapports de données relatives au programme de pays pour 2014 et 2015, les exhortant de le faire dès que possible, faute de quoi le Secrétariat sera incapable d'entreprendre les analyses des niveaux de consommation et de production des SAO.

Annex I

ANALYSIS OF METHYL BROMIDE IN A5 COUNTRIES

Country	Source	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption	Compliance decision consumption	Remarks	Date approved
Argentina*	A7	2015	411.3	80.5		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Mar-02
China**	A7	2015	1,102.1	68.3		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Dec-03
Mexico***	A7	2015	1,130.8	50.9		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Apr-08
Sudan (the)	A7	2015	3.0	0.6		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Nov-02 and Nov-14

* Argentina has a permitted level of consumption of 80.6 ODP tonnes per decision XXVI/6.

** China has a permitted level of consumption of 68.4 ODP tonnes per decision XXVI/6.

*** Mexico has a permitted level of consumption of 50.97 ODP tonnes per decision XXVI/6.

Annex II

HCFC ANALYSIS*

Country	Source ****	Baseline	Latest consumption**	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Afghanistan	A7	23.6	20.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Albania	A7	6.0	2.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Algeria	A7	62.1	53.4	0.0%	0.0%	20% by 2017
Angola	A7	16.0	13.8	0.0%	0.0%	10% by 2015
Antigua and Barbuda	A7	0.3	0.1	0.0%	0.0%	10% by 2015
Argentina	A7	400.7	295.4	0.0%	0.0%	17.5% by 2017
Armenia	A7	7.0	2.3	0.0%	0.0%	10% by 2015
Bahamas (the)	A7	4.8	3.5	0.0%	0.0%	35% by 2020
Bahrain	A7	51.9	46.0	0.0%	0.0%	39% by 2020
Bangladesh	A7	72.6	64.2	0.0%	0.0%	30% by 2018
Barbados	A7	3.7	1.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Belize	A7	2.8	2.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Benin	A7	23.8	19.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Bhutan	A7	0.3	0.2	0.0%	0.0%	100% by 2025
Bolivia (Plurinational State of)	A7	6.1	2.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Bosnia and Herzegovina	A7	4.7	2.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Botswana	A7	11.0	9.8	0.0%	0.0%	35% by 2020
Brazil	A7	1,327.3	1,025.8	0.0%	0.0%	10% by 2015, 35% by 2020 and 45% by 2021
Brunei Darussalam	A7	6.1	3.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Burkina Faso	A7	28.9	12.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Burundi	A7	7.2	6.5	0.0%	0.2%	35% by 2020
Cabo Verde	A7	1.1	0.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Cambodia	A7	15.0	11.7	0.0%	0.0%	100% by 2035
Cameroon	A7	88.8	67.2	0.0%	0.0%	20% by 2017
Central African Republic (the)	A7	12.0	10.5	0.0%	0.0%	35% by 2020
Chad	A7	16.1	14.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Chile	A7	87.5	67.6	0.0%	0.0%	10% by 2015, 45% by 2020 and 65% by 2021
China	A7	19,269.0	13,485.2	0.0%	0.0%	10% by 2015
Colombia	A7	225.6	164.6	0.0%	0.0%	10% by 2015, 60% by 2020 and 65% by 2021
Comoros (the)	A7	0.1	0.1	0.0%	11.1%	35% by 2020
Congo (the)	A7	10.1	8.2	0.0%	0.0%	35% by 2020

Country	Source ****	Baseline	Latest consumption**	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Cook Islands (the)	A7	0.1	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Costa Rica	A7	14.1	11.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Cote d'Ivoire	A7	63.8	51.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Cuba	A7	16.9	13.4	0.0%	0.0%	35% by 2020
Democratic People's Republic of Korea (the) ¹	A7	78.0	70.0	0.0%	0.0%	15% by 2018
Democratic Republic of the Congo (the)	A7	66.2	15.4	0.0%	0.0%	10% by 2015
Djibouti	A7	0.7	0.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Dominica	A7	0.4	0.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Dominican Republic (the)	A7	51.2	43.4	0.0%	0.0%	10% by 2015
Ecuador	A7	23.5	20.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Egypt	A7	386.3	343.1	0.0%	0.0%	25% by 2018
El Salvador	A7	11.7	5.8	0.0%	0.0%	35% by 2020
Equatorial Guinea	A7	6.3	5.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Eritrea	A7	1.1	1.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Ethiopia	A7	5.5	4.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Fiji	A7	8.4	3.9	0.0%	0.0%	35% by 2020
Gabon	A7	30.2	19.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Gambia (the)	A7	1.5	0.8	0.0%	0.0%	35% by 2020
Georgia	A7	5.3	1.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Ghana	A7	57.3	20.4	0.0%	0.0%	35% by 2020
Grenada	A7	0.8	0.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Guatemala	A7	8.3	4.5	0.0%	0.0%	35% by 2020
Guinea	A7	22.6	5.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Guinea Bissau	A7	2.8	2.5	0.0%	0.0%	35% by 2020
Guyana	A7	1.8	1.3	0.0%	0.0%	10% by 2015, 97.5% by 2025 and 100% by 2030
Haiti	A7	3.6	3.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Honduras	A7	19.9	10.9	0.0%	0.0%	35% by 2020
India	A7	1,608.2	992.5	0.0%	0.0%	10% by 2015
Indonesia	A7	403.9	152.7	0.0%	0.0%	20% by 2018, 37.5% by 2020 and 55% by 2023
Iran (Islamic Republic of)	A7	380.5	309.3	0.0%	0.0%	10% by 2015
Iraq	A7	108.4	93.4	0.0%	0.0%	13.82% by 2017
Jamaica	A7	16.3	2.9	0.0%	0.0%	35% by 2020

¹ Decision XXVI/15: no greater than 80.00 ODP tonnes in 2014 and 70.16 in 2015.

Country	Source ****	Baseline	Latest consumption**	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Jordan	A7	83.0	74.0	0.0%	0.0%	20% by 2017
Kenya	A7	52.2	20.6	0.0%	0.0%	21.1% by 2017
Kiribati	A7	0.1	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Kuwait	A7	418.6	339.0	0.0%	0.0%	39.2% by 2018
Kyrgyzstan	A7	4.1	1.6	0.0%	0.0%	10% by 2015, 97.5% by 2020 and 100% by 2025
Lao People's Democratic Republic (the)	A7	2.3	2.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Lebanon	A7	73.5	65.9	0.0%	0.0%	18% by 2017, 50% by 2020 and 75% by 2025
Lesotho	A7	3.5	0.8	0.0%	0.0%	35% by 2020
Liberia	A7	5.3	3.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Libya ²	A7	118.4	119.8	1.2%	12.5%	10% by 2018
Madagascar	A7	24.9	14.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Malawi	A7	10.8	8.9	0.0%	0.0%	35% by 2020
Malaysia	A7	515.8	418.5	0.0%	0.0%	15% by 2016
Maldives	A7	4.6	2.5	0.0%	0.0%	100% by 2020
Mali	A7	15.0	10.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Marshall Islands (the)	A7	0.2	0.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Mauritania***	A7	20.5	20.1	0.0%	8.8%	
Mauritius	A7	8.0	6.8	0.0%	0.0%	100% by 2030
Mexico	A7	1,148.8	652.6	0.0%	0.0%	30% by 2018 and 67.5% by 2022
Micronesia (Federated States of)	A7	0.2	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Mongolia	A7	1.4	0.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Montenegro	A7	0.8	0.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Morocco	A7	59.7	28.4	0.0%	0.0%	20% by 2017
Mozambique	A7	8.7	7.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Myanmar	A7	4.3	1.5	0.0%	0.0%	35% by 2020
Namibia	A7	8.4	5.4	0.0%	0.0%	100% by 2025
Nauru	A7	0.0	0.0	Over	0.0%	35% by 2020
Nepal	A7	1.1	0.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Nicaragua	A7	6.8	5.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Niger (the)	A7	16.0	13.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Nigeria	A7	344.9	177.9	0.0%	0.0%	10% by 2015
Niue	A7	0.0	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Oman	A7	31.5	22.3	0.0%	0.0%	10% by 2015 and 35% by 2020

² Decision XXVII/11: no greater than 122.30 ODP tonnes in 2015.

Country	Source ****	Baseline	Latest consumption**	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Pakistan	A7	247.4	203.1	0.0%	0.0%	10% by 2015 and 50% by 2020
Palau	A7	0.2	0.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Panama	A7	24.8	17.5	0.0%	0.0%	10% by 2015 and 35% by 2020
Papua New Guinea	A7	3.3	2.3	0.0%	0.0%	100% by 2025
Paraguay	A7	18.0	16.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Peru	A7	26.9	22.8	0.0%	0.0%	10% by 2015
Philippines (the)	A7	208.4	123.3	0.0%	0.0%	10% by 2015
Qatar	A7	86.9	65.9	0.0%	0.0%	20% by 2015
Republic of Moldova (the)	A7	1.0	0.8	0.0%	0.0%	10% by 2015
Rwanda	A7	4.1	3.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Saint Kitts and Nevis	A7	0.5	0.4	0.0%	0.0%	35% by 2020
Saint Lucia	A7	1.1	0.5	0.0%	0.0%	35% by 2020
Saint Vincent and the Grenadines	A7	0.3	0.0	0.0%	0.0%	100% by 2025
Samoa	A7	0.3	0.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Sao Tome and Principe	A7	2.2	0.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Saudi Arabia	A7	1,468.7	1,305.5	0.0%	0.0%	40% by 2020
Senegal	A7	36.2	20.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Serbia	A7	8.4	6.9	0.0%	0.0%	35% by 2020
Seychelles	A7	1.4	0.3	0.0%	0.0%	100% by 2025
Sierra Leone	A7	1.7	1.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Solomon Islands	A7	2.0	0.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Somalia	A7	45.1	15.9	0.0%	0.0%	35% by 2020
South Africa	A7	369.7	208.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
South Sudan***	A7	4.1	3.4	0.0%	0.0%	
Sri Lanka	A7	13.9	10.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Sudan (the)	A7	52.7	46.8	0.0%	0.0%	30% by 2017 and 75% by 2020
Suriname	A7	2.0	1.4	0.0%	0.0%	35% by 2020
Swaziland	A7	7.3	1.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Syrian Arab Republic***	A7	135.0	46.7	0.0%	0.0%	
Thailand	A7	927.6	773.5	0.0%	0.0%	15% by 2018
The former Yugoslav Republic of Macedonia	A7	1.8	0.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Timor-Leste	A7	0.5	0.4	0.0%	0.0%	10% by 2015
Togo	A7	20.0	16.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Tonga	A7	0.1	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Trinidad and Tobago	A7	46.0	12.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Tunisia	A7	40.7	35.6	0.0%	0.0%	15% by 2018

Country	Source ****	Baseline	Latest consumption**	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Turkey	A7	551.5	18.0	0.0%	0.0%	86.4% by 2017
Turkmenistan	A7	6.8	4.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Tuvalu	A7	0.1	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Uganda	A7	0.2	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
United Republic of Tanzania (the)	A7	1.7	1.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Uruguay	A7	23.4	15.8	0.0%	0.0%	10% by 2015
Vanuatu	A7	0.3	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Venezuela (Bolivarian Republic of)	A7	207.0	45.7	0.0%	0.0%	10% by 2015 and 42% by 2020
Viet Nam	A7	221.2	192.7	0.0%	0.0%	10% by 2015 and 35% by 2020
Yemen	A7	158.2	101.9	0.0%	0.0%	15% by 2015
Zambia	A7	5.0	3.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Zimbabwe	A7	17.8	14.2	0.0%	0.0%	35% by 2020

(*) Excluding the Republic of Korea, Singapore, and the United Arab Emirates which have been urged not to request funding from the Multilateral Fund for their phase-out of ODSs.

(**) Year of latest consumption: 2015, except for Yemen (2014).

(***) HPMP not yet approved.

(****) Country programme data excluding HCFC-141b contained in imported pre-blended polyol.